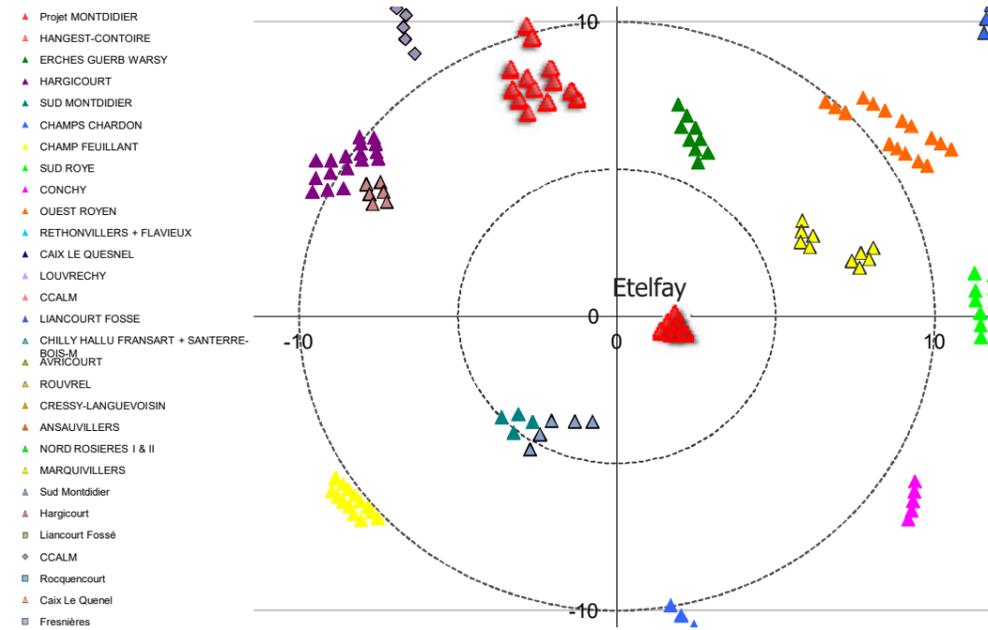


Sources : ETD, DREAL, Scan100 @IGN, 2018.

Carte 59. Localisation des photomontages dans le périmètre rapproché avec contexte éolien

Projet du MOULIN	B: Nb d'éol. des parcs < 5km			A: Cumul des angles des parcs < 5km			A': Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km			Cumul des angles des parcs < 10km			indice de densité = B/(A+A') (yc les doubles comptes - Indice selon DREAL Centre - 31/1/2014)			angle de respiration (10 km)		
	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence
Bourgs dans le périmètre rapproché																		
Etelfay	9	15	6	31°	54°	23°	90°	90°	0°	121°	144°	23°	0,07	0,10	0,03	85°	66°	-19°



Carte 60. Contexte Éolien autour d'Etelfay

Le bourg d'Etelfay est localisé à environ 1,4 km à l'ouest du projet. Le parc existant et le parc accordé au Sud de Montdidier (à environ 4 et 3 km) s'inscrivent dans les vues vers le sud-ouest depuis ce bourg. Les autres parcs éoliens sont distants de plus de 5 km.

La méthodologie DREAL Centre définit que le dépassement d'au-moins un des seuil indique un risque de saturation visuelle, ce qui est donc au vu des résultats, le cas pour le bourg d'Etelfay (deux seuils dépassés et le troisième atteint). Cependant il est précisé que les résultats de calculs d'indices informent que deux seuils sont dépassés en l'absence du projet (indice d'occupation des horizons >120° et espace de respiration < 160°).

Avec le projet, le seuil de l'indice de densité est atteint (0,1). Cette augmentation de l'indice de densité est due à la géométrie du projet en un parc groupé (6 éoliennes en triangle). Le projet induit aussi une augmentation de l'indice d'occupation des horizons de 23° et une diminution de l'espace de respiration de 19°. Le projet s'inscrit en effet dans les vues vers l'est, où les parcs éoliens sont plus lointains (> 10 km).

Ainsi, le projet ajoute un parc éolien proche à l'est du bourg d'Etelfay, dans un angle de 23°, avec une géométrie groupée.

Ce résultat théorique est à nuancer en considérant le rôle de la végétation arborée existant dans l'unité paysagère du Plateau du Santerre dans laquelle s'inscrit le bourg d'Etelfay et le rôle du bâti dans le bourg. Les vues dégagées sur le projet s'organisent depuis les accès du bourg et les maisons ayant des vues ouvertes sur le plateau.

Le «Photomontage 04. Depuis le cimetière d'Etelfay», page 117 illustre les vues du projet depuis ce bourg avec d'autres parcs plus lointains en arrière-plan.

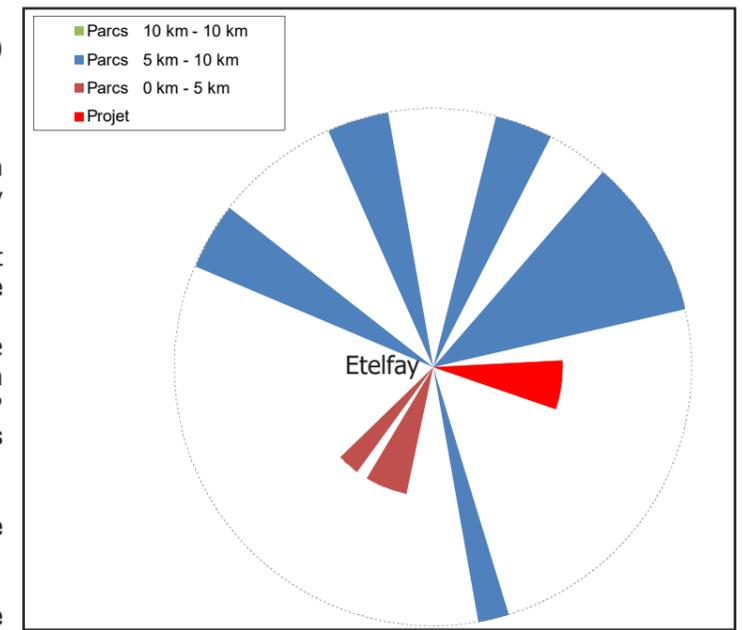


Fig. 165. Etelfay - Diagramme de répartition des parcs

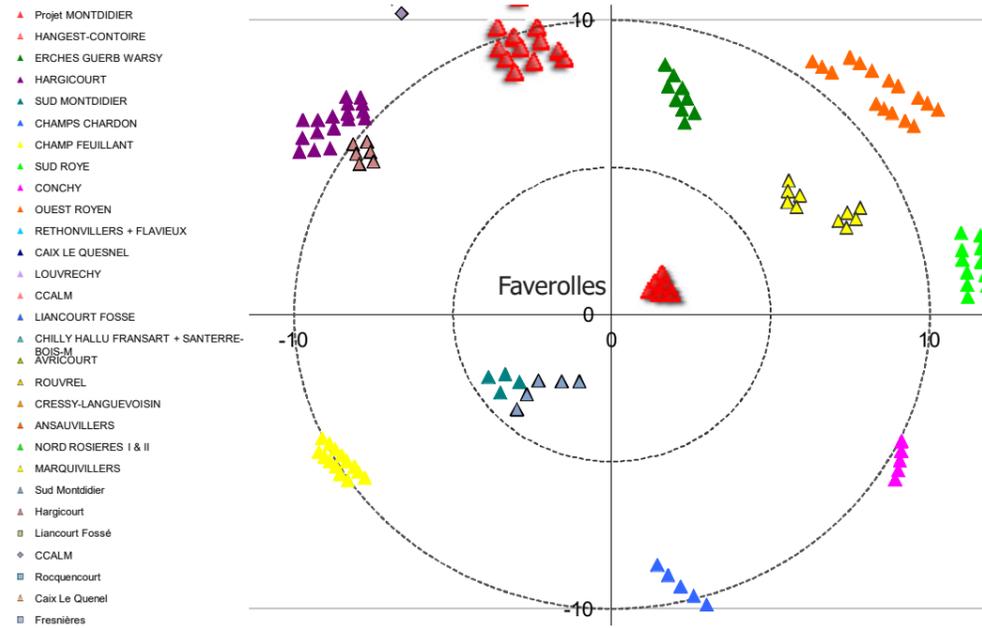
Photomontage 04. Depuis le cimetière d'Etelfay



Photomontage du projet éolien dans un angle de 124°- silhouettes des parcs éoliens

Faverolles

Projet du MOULIN	B: Nb d'éol. des parcs < 5km			A: Cumul des angles des parcs < 5km			A': Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km			Cumul des angles des parcs < 10km			indice de densité = B/(A+A') (yc les doubles comptes - Indice selon DREAL Centre - 31/1/2014)			angle de respiration (10 km)		
	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence
Bourgs dans le périmètre rapproché																		
Faverolles	9	15	6	33°	54°	21°	68°	68°	0°	93°	95°	2°	0,09	0,12	0,03	94°	94°	0°



Carte 61. Contexte Éolien autour de Faverolles

Le bourg de Faverolles est localisé à environ 1,4 km au sud-ouest du projet. Le parc existant et le parc accordé au Sud de Montdidier (à environ 3 et 2 km) s'inscrivent dans les vues vers le sud-ouest depuis ce bourg. Les autres parcs éoliens sont distants de plus de 5 km.

La méthodologie DREAL Centre définit que le dépassement d'au-moins un des seuil indique un risque de saturation visuelle, ce qui est donc au vu des résultats, le cas pour le bourg de Faverolles (deux seuils dépassés). Cependant il est précisé que les résultats de calculs d'indices informent qu'un seuil est dépassé en l'absence du projet (espace de respiration < 160°). Avec le projet, deux seuils sont dépassés (espace de respiration < 160°, indice de densité > 0,1).

Cette augmentation de l'indice de densité est due à la géométrie du projet en un parc groupé (6 éoliennes en triangle) et dans l'angle de vue du parc de Marquivillers. Le projet induit une faible augmentation de l'indice d'occupation des horizons (2°) et l'espace de respiration est inchangé.

Le projet s'inscrit en effet dans les vues vers le nord-est, dans l'angle de vue du parc accordé du parc de Marquivillers (à environ 6,5 km), et avec d'autres parcs éoliens plus lointains (> 10 km) en arrière-plan. Ainsi, le projet ajoute un parc éolien proche au nord-est du bourg de Faverolles, dans un angle de 21°, avec une géométrie groupée.

Ce résultat théorique est à nuancer en considérant le rôle de la végétation arborée existant dans l'unité paysagère du Plateau du Santerre et le rôle du bâti dans le bourg. Les vues dégagées sur le projet s'organisent depuis les accès du bourg et les maisons ayant des vues ouvertes sur le plateau. Le «Photomontage 04. Depuis le cimetière d'Etelfay», page 117 illustre les vues du projet depuis ce bourg avec d'autres parcs plus lointains en arrière-plan.

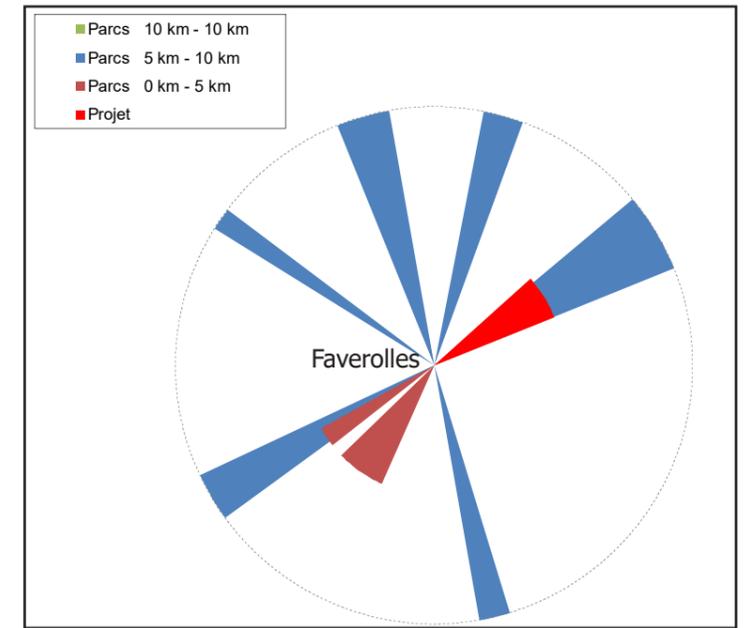
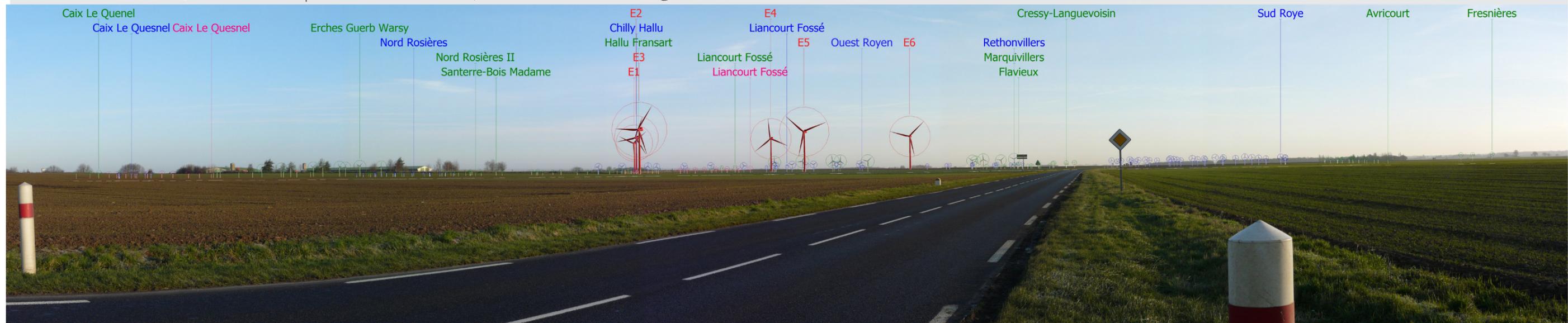


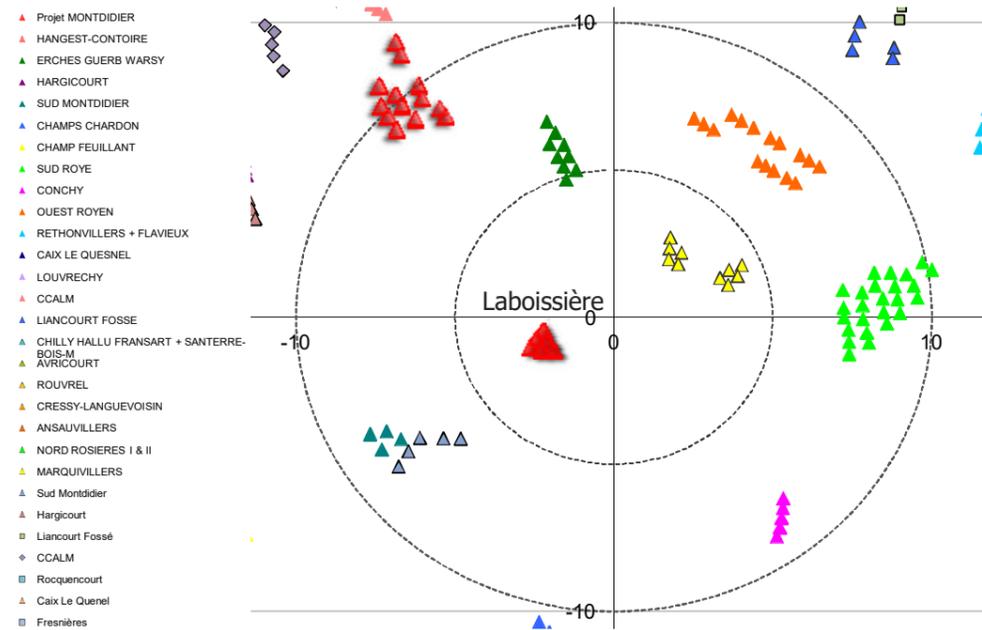
Fig. 166. Faverolles - Diagramme de répartition des parcs

Photomontage 03. Depuis le carrefour entre la D930 et la D135 au sud de Faverolles



Photomontage du projet éolien dans un angle de 117°- silhouettes des parcs éoliens

Projet du MOULIN	B: Nb d'éol. des parcs < 5km			A: Cumul des angles des parcs < 5km			A': Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km			Cumul des angles des parcs < 10km			indice de densité = B/(A+A') (yc les doubles comptes - Indice selon DREAL Centre - 31/1/2014)			angle de respiration (10 km)		
	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence
Bourgs dans le périmètre rapproché																		
Laboissière	19	25	6	47°	67°	20°	86°	86°	0°	114°	130°	16°	0,14	0,16	0,02	83°	83°	0°



Carte 62. Contexte Éolien autour de Laboissière

Le bourg de Laboissière-en-Santerre est localisé à environ 1,9 km à l'est du projet. Le parc accordé de Marquivillers s'inscrit dans les vues vers le nord-est (à environ 2,5 km) depuis ce bourg. Les autres parcs éoliens sont distants de plus de 5 km. Le parc existant et le parc accordé au Sud de Montdidier (à environ 7,5 et 6 km) sont localisés au sud-ouest.

La méthodologie DREAL Centre définit que le dépassement d'au moins un des seuils indique un risque de saturation visuelle, ce qui est donc au vu des résultats, le cas pour le bourg de Laboissière-en-Santerre (trois seuils dépassés). Cependant il est précisé que les résultats de calculs d'indices informent que deux seuils sont déjà dépassés en l'absence du projet (espace de respiration < 160°, indice de densité > 0,1).

Avec le projet, l'indice d'occupation des horizons dépasse le seuil de 120°. L'indice d'occupation des horizons et l'indice de densité augmentent (de 16° et de 0,02) tandis que l'espace de respiration est inchangé.

Cette augmentation de l'indice de densité est due à la géométrie du projet en un parc groupé (6 éoliennes en triangle), et en partie dans l'angle de vue des parcs au Sud de Montdidier. Le projet s'inscrit en effet dans les vues vers le sud-ouest, avec le parc existant et le parc accordé Sud de Montdidier (à environ 6 km), et avec d'autres parcs éoliens plus lointains (> 10 km) en arrière-plan.

Ainsi, le projet ajoute un parc éolien proche au sud-ouest du bourg de Laboissière-en-Santerre, dans un angle de 20°, avec une géométrie groupée.

Ce résultat théorique est à nuancer en considérant le rôle de la végétation arborée existant dans l'unité paysagère du Plateau du Santerre et le rôle du bâti dans le bourg. Les vues dégagées sur le projet s'organisent depuis les accès du bourg et les maisons ayant des vues ouvertes sur le plateau.

Le «Photomontage 07. Depuis la sortie ouest de Laboissière-en-Santerre» illustre les vues du projet depuis ce bourg avec d'autres parcs plus lointains en arrière-plan. Le photomontage 45 au sud de Laboissière-en-Santerre dans un angle de 360° illustre la répartition des parcs, avec celui de Marquivillers au nord-est en vue proche.

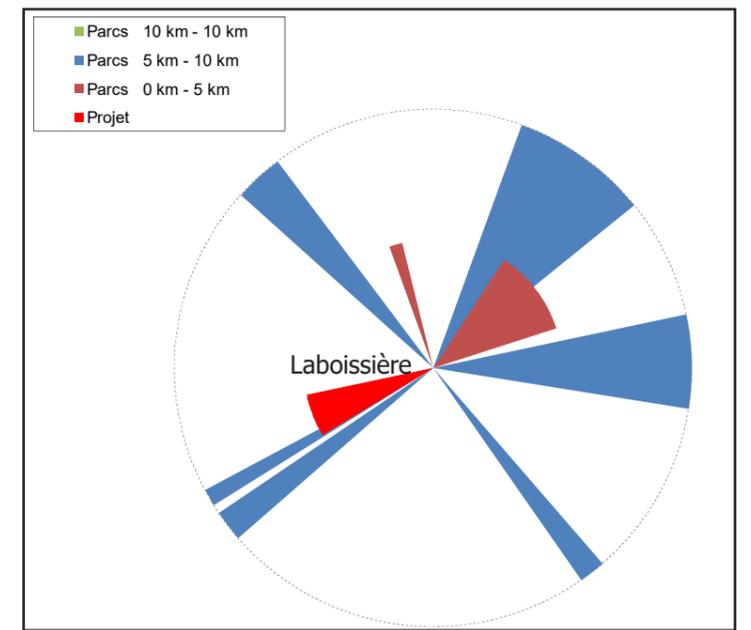
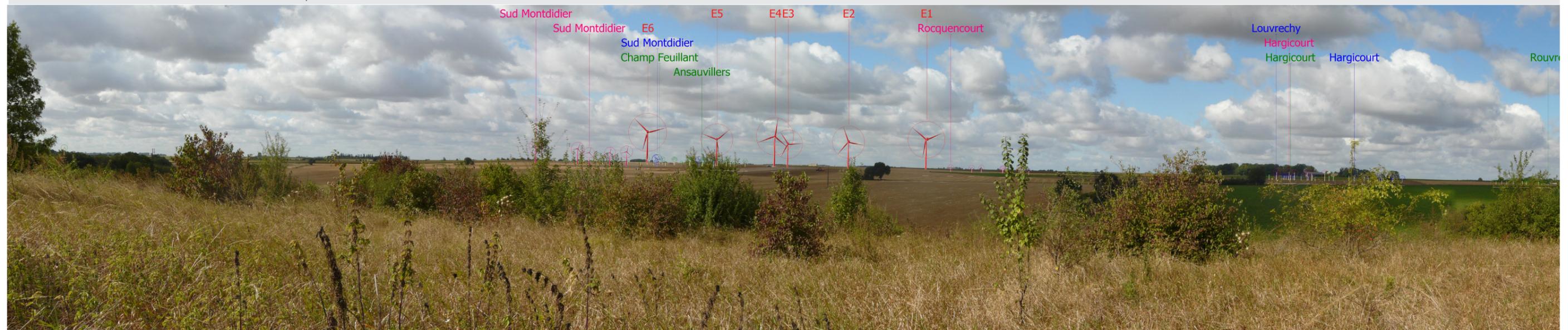


Fig. 167. Laboissière - Diagramme de répartition des parcs

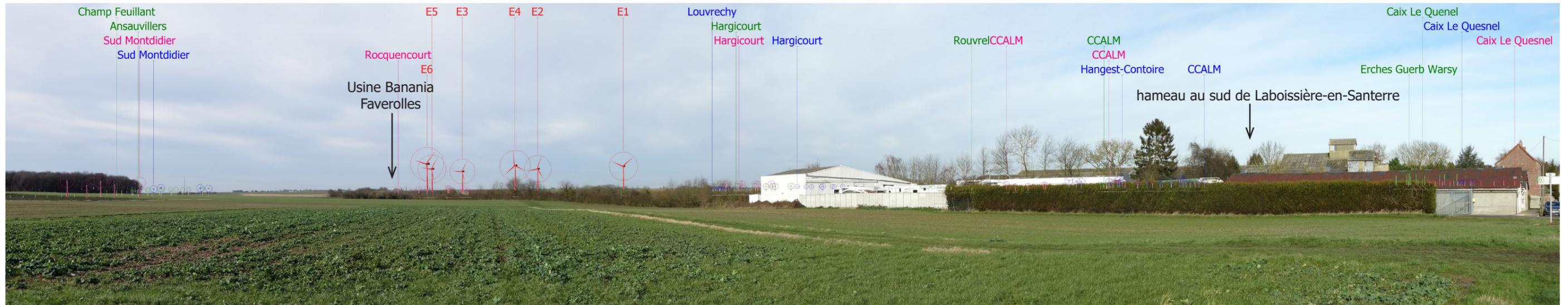
Photomontage 07. Depuis la sortie ouest de Laboissière-en-Santerre



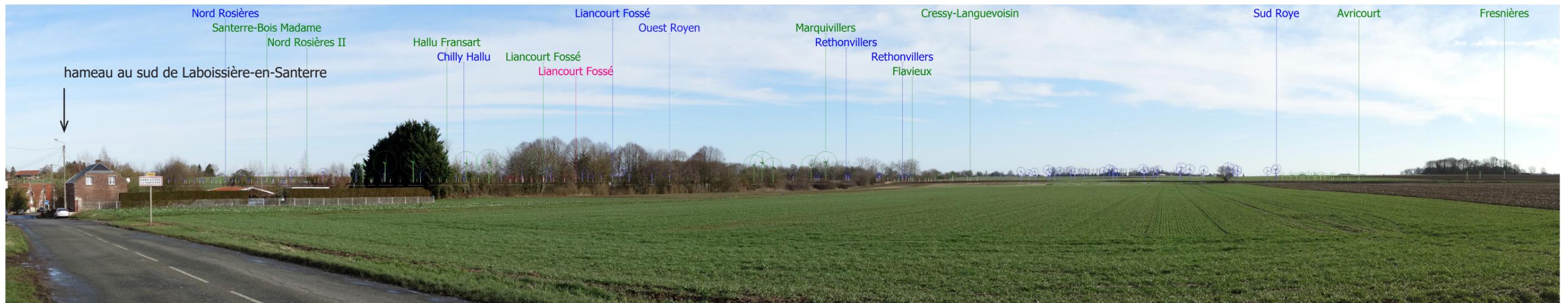
Photomontage du projet éolien dans un angle de 122°- silhouettes des parcs éoliens

Photomontage 45, depuis le sud de Laboissière en Santerre. Photomontage à 360° - silhouettes

Panorama 1 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, projet)



Panorama 2 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, projet)

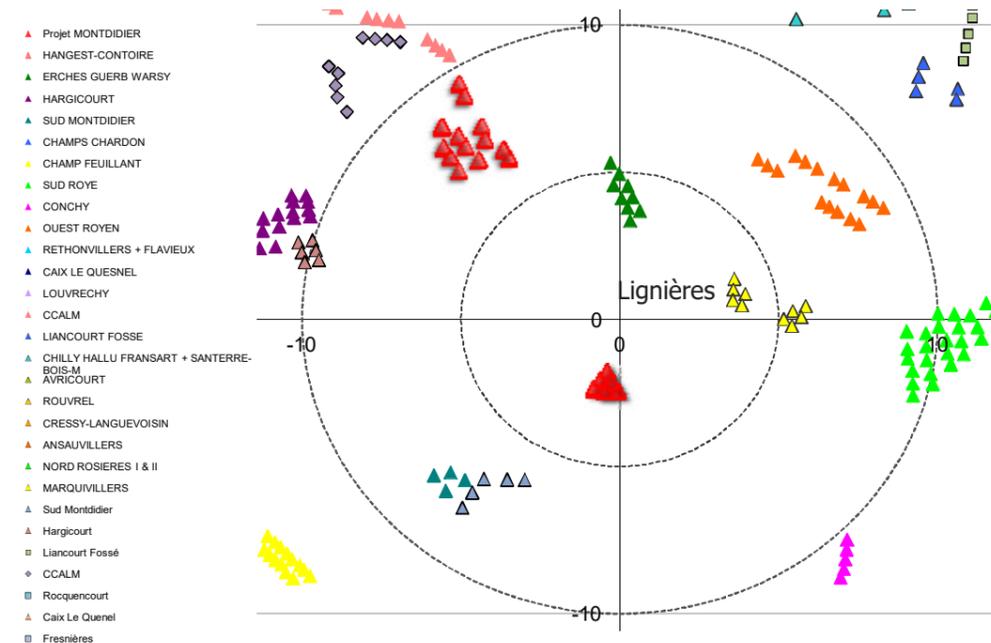


Panorama 3 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, projet)



Lignières

Projet du MOULIN	B: Nb d'éol. des parcs < 5km			A: Cumul des angles des parcs < 5km			A': Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km			Cumul des angles des parcs < 10km			indice de densité = B/(A+A') (yc les doubles comptes - Indice selon DREAL Centre - 31/1/2014)			angle de respiration (10 km)		
	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence
Bourgs dans le périmètre rapproché																		
Lignières	19	25	6	38°	56°	18°	85°	85°	0°	117°	135°	18°	0,15	0,18	0,02	102°	76°	-26°



Carte 63. Contexte Éolien autour de Lignières

Le bourg de Lignières est localisé à environ 1,5 km au nord du projet. Le parc accordé de Marquivillers est présent à l'est à environ 4 km et celui d'Erches Guerbigny Warsy au nord à environ 3 km. Les autres parcs éoliens sont distants de plus de 5 km. Le parc existant et le parc accordé au Sud de Montdidier (à environ 7 et 6 km) s'inscrivent dans les vues vers le sud-ouest depuis ce bourg.

La méthodologie DREAL Centre définit que le dépassement d'au-moins un des seuil indique un risque de saturation visuelle, ce qui est donc au vu des résultats, le cas pour le bourg de Lignières (trois seuils dépassés). Cependant il est précisé que les résultats de calculs d'indices informent que deux seuils sont déjà dépassés en l'absence du projet (espace de respiration < 160°, indice de densité > 0,1).

Avec le projet, l'indice d'occupation des horizons et l'indice de densité augmentent (de 18° et de 0,02) et l'espace de respiration diminue (26°). L'indice d'occupation des horizons est alors supérieur à 120°.

Cette augmentation de l'indice de densité est due à la géométrie du projet en un parc groupé (6 éoliennes en triangle). L'augmentation de l'indice d'occupation des horizons et la diminution de l'espace de respiration sont quant à elles induites par la localisation du projet dans un angle sans autres éoliennes à moins de 10 km.

Le projet s'inscrit en effet dans les vues vers le sud, et en étant à l'est des parcs existants et accordés du Sud de Montdidier.

Ainsi, le projet ajoute un parc éolien proche au sud du bourg de Lignières, dans un angle de 18°, avec une géométrie groupée. Visuellement le projet se regroupe cependant avec ces deux parcs du Sud de Montdidier (cf. photomontages).

Ce résultat théorique est à nuancer en considérant le rôle de la végétation arborée existant dans l'unité paysagère du Plateau du Santerre dans laquelle s'inscrit le bourg et le projet, et le rôle du bâti dans le bourg. Les vues dégagées sur le projet s'organisent depuis les accès du bourg et les maisons ayant des vues ouvertes sur le plateau.

Le «Photomontage 06. Depuis la sortie ouest de Lignières» Photomontage 04. Depuis le cimetière d'Etelfay», page 117 illustre les vues du projet depuis ce bourg avec d'autres parcs plus lointains en arrière-plan, et le rôle visuel de la végétation arborée du plateau. Le photomontage 38 au sud de Lignières dans un angle de 360° illustre la répartition des parcs notamment avec celui de Marquivillers.

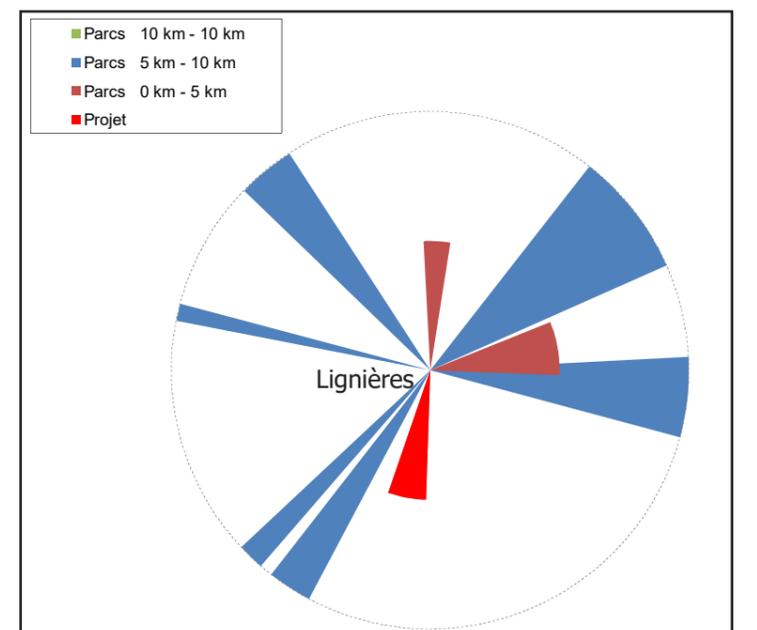
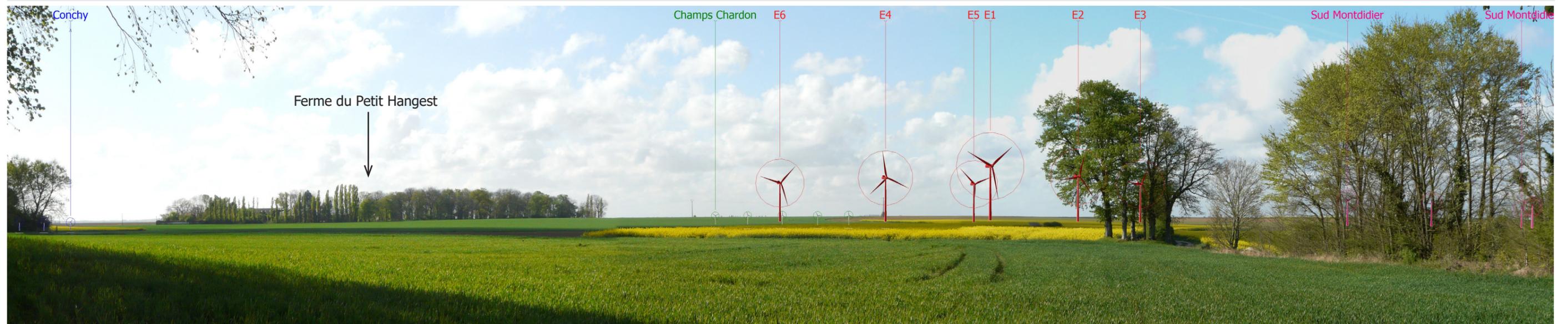


Fig. 168. Lignières- Diagramme de répartition des parcs

Photomontage 06. Depuis la sortie ouest de Lignières



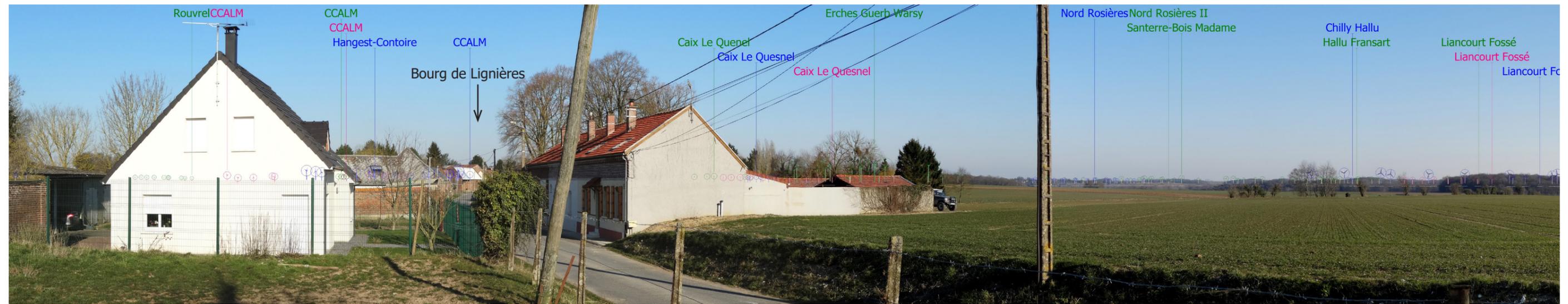
Photomontage du projet éolien dans un angle de 83°- silhouettes des parcs éoliens

Photomontage 38, depuis la sortie sud de Lignièrès. Photomontage à 360° - silhouettes

Panorama 1 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction et projet)



Panorama 2 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction et projet)

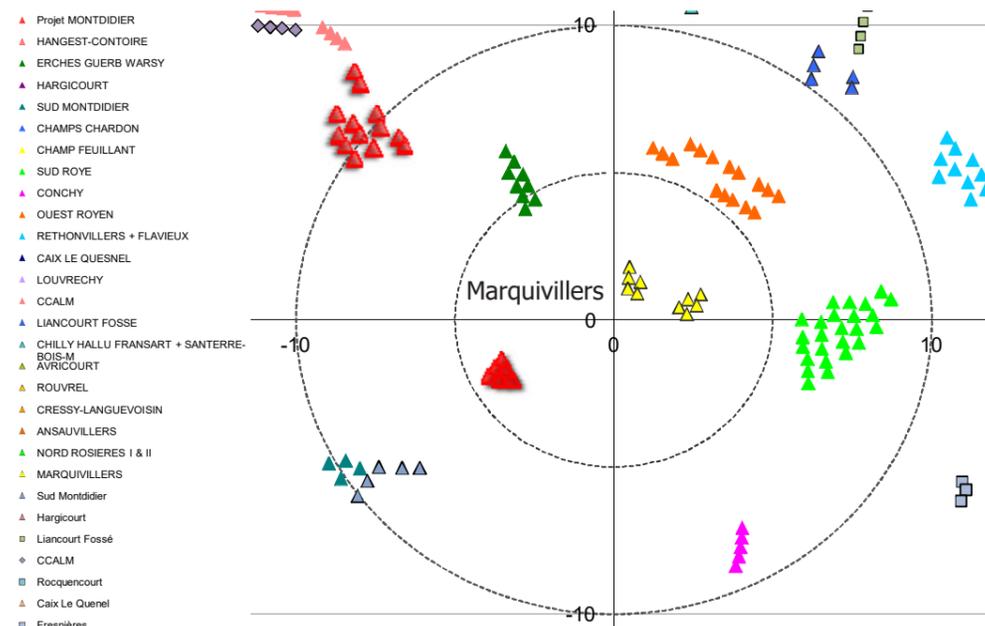


Panorama 3 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction et projet)



Marquivillers

Projet du MOULIN	B: Nb d'éol. des parcs < 5km			A: Cumul des angles des parcs < 5km			A': Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km			Cumul des angles des parcs < 10km			indice de densité = B/(A+A') (yc les doubles comptes - Indice selon DREAL Centre - 31/1/2014)			angle de respiration (10 km)		
	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence
Bourgs dans le périmètre rapproché																		
Marquivillers	19	25	6	78°	90°	12°	98°	98°	0°	137°	144°	7°	0,11	0,13	0,03	74°	74°	0°



Carte 64. Contexte Éolien autour de Marquivillers

Le bourg de Marquivillers est localisé à environ 4 km au nord-est du projet. Le parc accordé de Marquivillers est le plus proche de ce bourg, à environ 1 km à l'est. Celui d'Erches Guerbigny Warsy est localisé au nord-ouest à environ 4,5 km. Les autres parcs éoliens sont distants de plus de 5 km. Le parc existant et le parc accordé au Sud de Montdidier (à environ 9 et 7,5 km) s'inscrivent dans les vues vers le sud-ouest depuis ce bourg.

La méthodologie DREAL Centre définit que le dépassement d'au moins un des seuil indique un risque de saturation visuelle, ce qui est donc au vu des résultats, le cas pour le bourg de Marquivillers (trois seuils dépassés). Cependant il est précisé que les résultats de calculs d'indices informent que les trois seuils sont déjà dépassés en l'absence du projet (indice d'occupation des horizons > 120°, espace de respiration < 160°, indice de densité > 0,1). Avec le projet, l'indice d'occupation des horizons et l'indice de densité augmentent (de 7° et de 0,03) et l'espace de respiration est inchangé. Cette augmentation de l'indice de densité est due à la géométrie du projet en un parc groupé (6 éoliennes en triangle), et de sa localisation en partie dans l'angle des parcs du Sud de Montdidier. L'augmentation de l'indice d'occupation des horizons correspond à l'ajout d'angle au nord de ces deux parcs du Sud de Montdidier, les autres étant plus éloignés (> 10 km).

Le projet ajoute un parc éolien proche de Marquivillers dans les vues vers le sud-ouest, dans un angle de 12° et avec une géométrie groupée. Visuellement le projet se regroupe cependant avec les parcs existants et accordés du Sud de Montdidier.

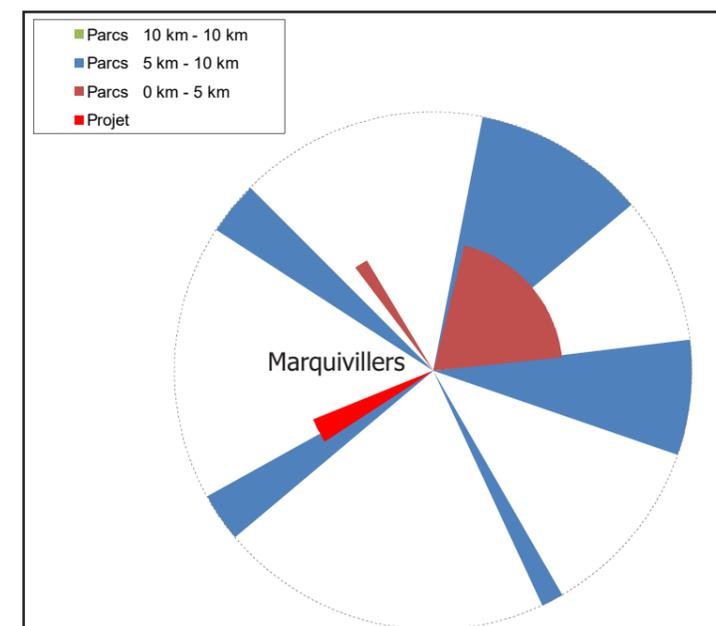
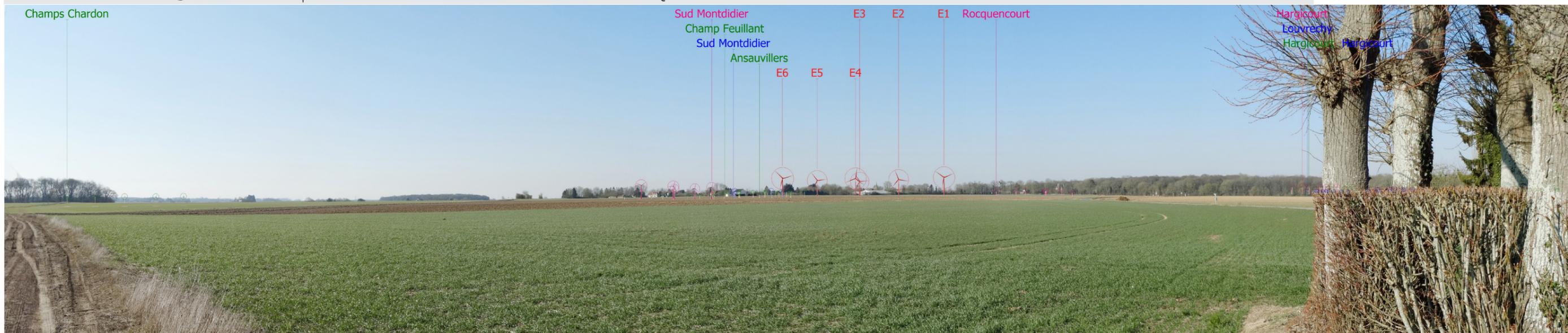


Fig. 169. Marquivillers - Diagramme de répartition des parcs

Ce résultat théorique est à nuancer en considérant le rôle de la végétation arborée existant dans l'unité paysagère du Plateau du Santerre dans laquelle s'inscrit le bourg et le projet, et le rôle du bâti dans le bourg. Les vues dégagées sur le projet s'organisent depuis les accès du bourg et les maisons ayant des vues ouvertes sur le plateau. Le «Photomontage 50. Depuis la sortie sud de Marquivillers» Photomontage 04. Depuis le cimetière d'Etelfay», page 117 illustre les vues du projet depuis ce bourg avec les parcs Sud de Montdidier en arrière-plan, et le rôle visuel de la végétation arborée du plateau.

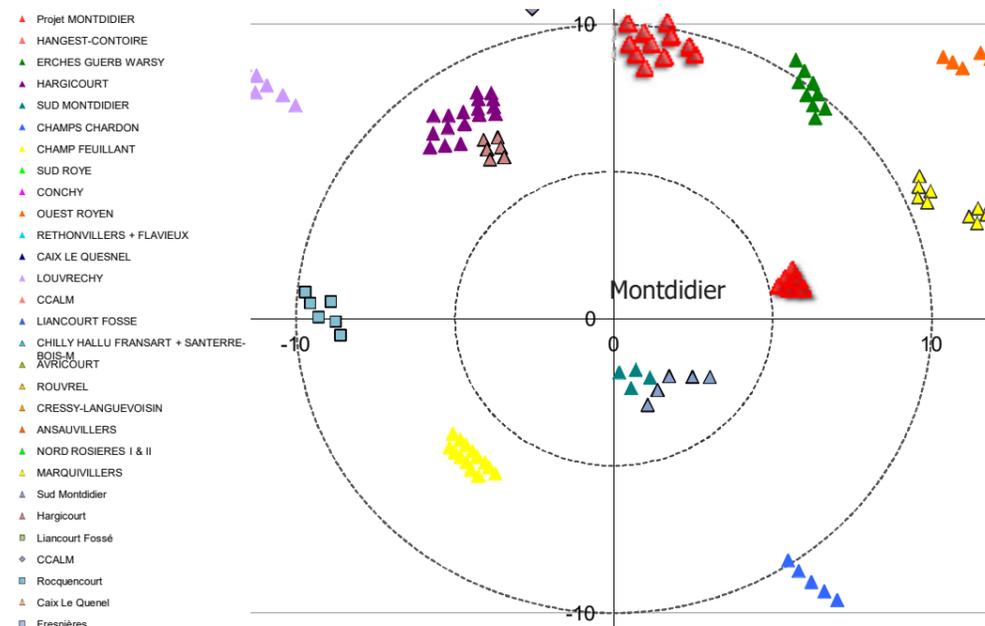
Photomontage 50. Depuis la sortie sud de Marquivillers



Photomontage du projet éolien dans un angle de 120°- silhouettes des parcs éoliens

Montdidier

Projet du MOULIN	B: Nb d'éol. des parcs < 5km			A: Cumul des angles des parcs < 5km			A': Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km			Cumul des angles des parcs < 10km			indice de densité = B/(A+A') (yc les doubles comptes - Indice selon DREAL Centre - 31/1/2014)			angle de respiration (10 km)		
	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence
Bourgs dans le périmètre rapproché																		
Montdidier	9	9	0	53°	53°	0°	76°	84°	8°	125°	133°	8°	0,07	0,07	0,00	80°	42°	-38°



Carte 65. Contexte Éolien autour de Montdidier

Le bourg de Montdidier est localisé **à environ 6 km à l'ouest du projet**. Localisé au sud de Montdidier, le parc existant «Sud de Montdidier» est le plus proche de ce bourg, **à environ 2 km, prolongé par le parc en instruction des Garaches à l'est**. Les autres parcs éoliens sont distants de **plus de 5 km, y compris le projet étudié**.

La méthodologie DREAL Centre définit que le dépassement d'au-moins un des seuil indique un risque de saturation visuelle, ce qui est donc au vu des résultats, le cas pour le bourg de Montdidier (deux seuils dépassés). Cependant il est précisé que les résultats de calculs d'indices informent que ces **deux seuils** sont déjà **dépassés en l'absence du projet** (indice d'occupation des horizons >120°, espace de respiration < 160°).

Avec le projet, l'indice d'occupation des horizons augmente (de 8°) et **l'espace de respiration diminue** (de 38°). **L'indice de densité est inchangé**.

L'augmentation de l'indice d'occupation des horizons et la diminution de l'espace de respiration sont induites par la localisation du projet dans un angle sans autres éoliennes à moins de 10 km.

Ainsi, le projet **ajoute un parc éolien à environ 6 km** de Montdidier dans les **vues vers l'est, dans un angle de 8° et avec une géométrie groupée** (parc dense de 6 éoliennes).

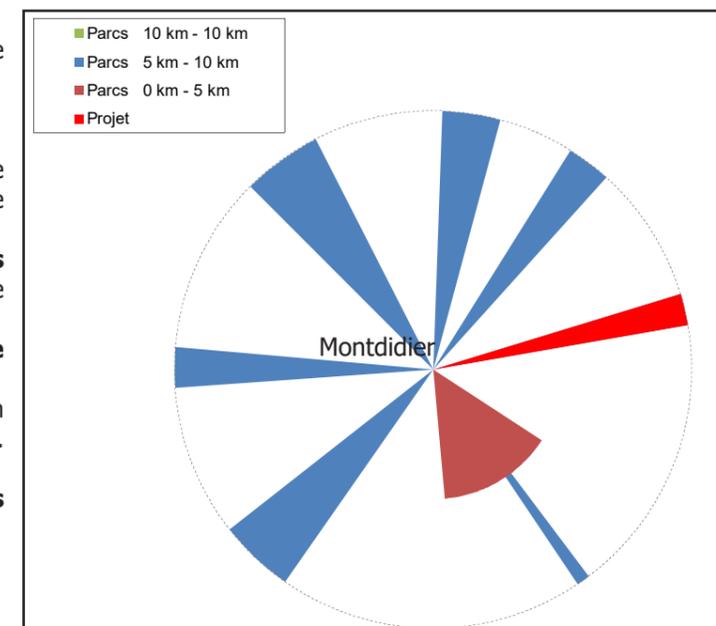


Fig. 170. Montdidier - Diagramme de répartition des parcs

Ce résultat théorique est à nuancer en considérant le rôle de la distance, du relief et de la végétation arborée existant dans l'unité paysagère de la vallée des Trois Doms dans laquelle s'inscrit le bourg de Montdidier, ainsi que le rôle du bâti dans le coeur de bourg. Les vues dégagées sur le projet s'organisent depuis les accès du bourg de Montdidier sur le plateau.

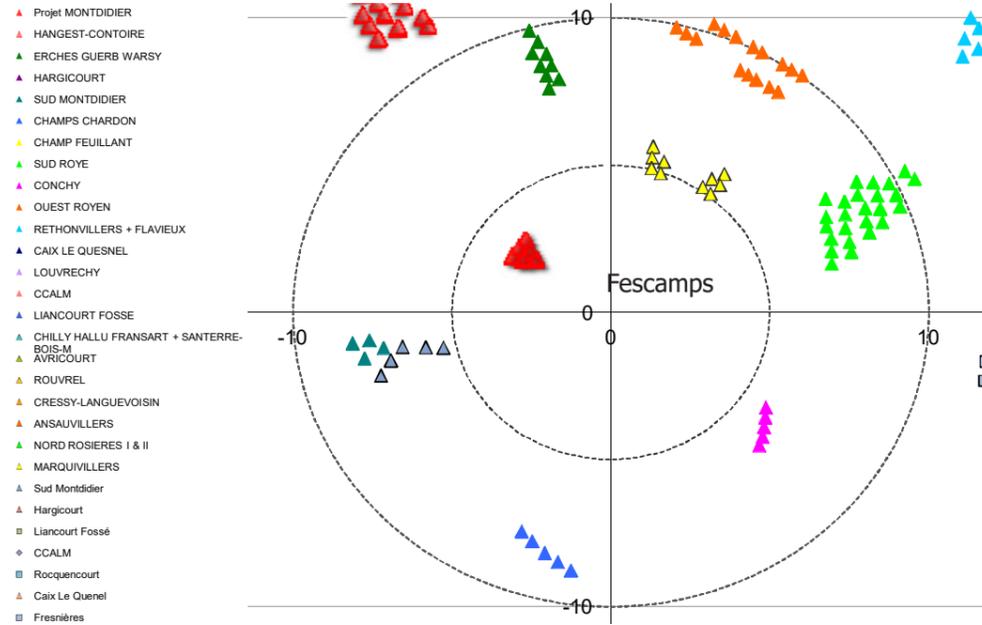
Le «Photomontage 12. Depuis l'est de Montdidier» Photomontage 04. Depuis le cimetière d'Etelfay», page 117 illustre les vues du projet depuis le plateau près de Montdidier avec des parcs plus lointains en arrière-plan du projet.

Photomontage 12. Depuis l'est de Montdidier



Photomontage du projet éolien dans un angle de 118°- silhouettes des parcs éoliens

Projet du MOULIN	B: Nb d'éol. des parcs < 5km			A: Cumul des angles des parcs < 5km			A': Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km			Cumul des angles des parcs < 10km			indice de densité = B/(A+A') (yc les doubles comptes - Indice selon DREAL Centre - 31/1/2014)			angle de respiration (10 km)		
	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence
Bourgs dans le périmètre rapproché																		
Fescamps	10	16	6	26°	38°	12°	83°	83°	0°	85°	97°	12°	0,09	0,13	0,04	81°	53°	-28°



Carte 66. Contexte Éolien autour de Fescamps

Le bourg de Fescamps est localisé à environ 2,5 km au sud-est du projet. Le projet accordé de Marquivillers est situé à environ 4,5 km au nord. Les autres parcs éoliens sont distants de plus de 5 km. Le parc existant et le parc accordé au Sud de Montdidier (à environ 7 et 5,5 km) s'inscrivent dans les vues vers l'ouest depuis ce bourg.

La méthodologie DREAL Centre définit que le dépassement d'au-moins un des seuil indique un risque de saturation visuelle, ce qui est donc au vu des résultats, le cas pour le bourg de Fescamps (deux seuils dépassés). Cependant il est précisé que les résultats de calculs d'indices informent qu'un seuil est dépassé en l'absence du projet (espace de respiration < 160°).

Avec le projet, l'indice d'occupation des horizons et l'indice de densité augmentent (12° et 0,04), et l'angle de respiration diminue (de 28°). L'indice de densité est alors supérieur au seuil de 0,1. L'augmentation de l'indice de densité est due à la géométrie du projet en un parc groupé (6 éoliennes en triangle). L'augmentation de l'indice d'occupation des horizons et la diminution de l'espace de respiration sont induites par la localisation du projet dans un angle sans autres éoliennes à moins de 10 km. Le projet s'inscrit en effet dans les vues vers le nord-ouest, où les parcs éoliens sont plus lointains (> 10 km).

Ainsi, le projet ajoute un parc éolien proche au nord-ouest du bourg de Fescamps, dans un angle de 12°, avec une géométrie groupée.

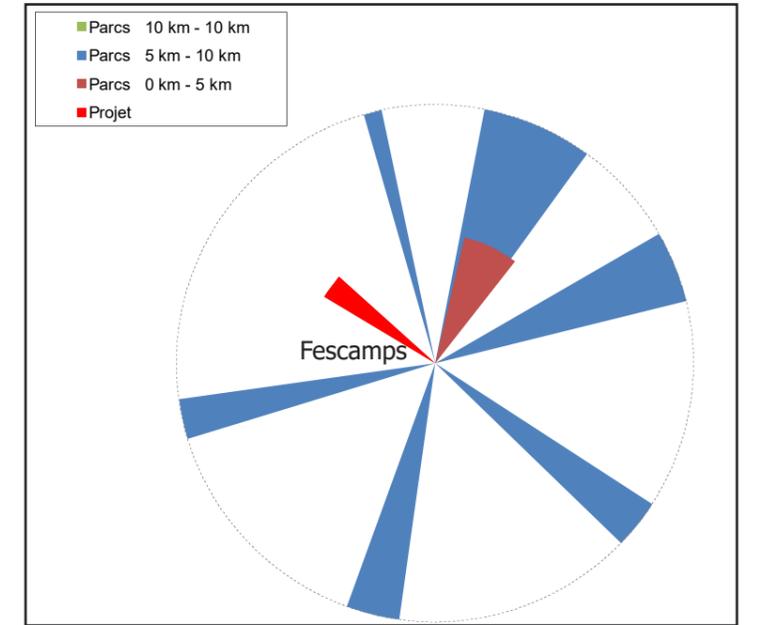


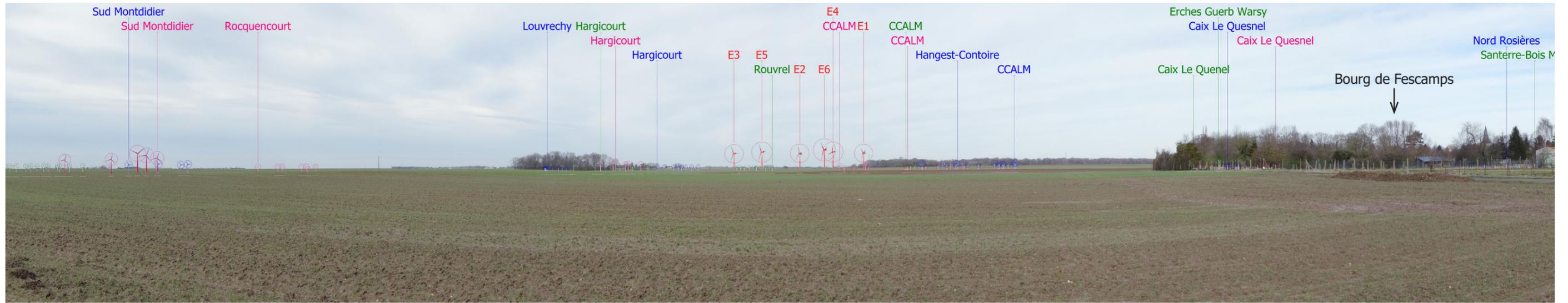
Fig. 171. Fescamps - Diagramme de répartition des parcs

Ce résultat théorique est à nuancer en considérant le rôle de la végétation arborée existant dans l'unité paysagère du Plateau du Santerre dans laquelle s'inscrit le bourg et le projet, et le rôle du bâti dans le bourg. Les vues dégagées sur le projet s'organisent depuis les accès du bourg et les maisons ayant des vues ouvertes sur le plateau.

Le «Photomontage 04. Depuis le cimetière d'Etelfay», page 117 réalisé dans un angle à 360° illustre les vues du projet avec les parcs Sud de Montdidier sur le plateau depuis ce bourg, ainsi que le rôle visuel des boisements et des ondulations du relief dans l'organisation des vues sur les autres parcs éoliens. Ce photomontage à 360° réalisé à l'entrée sud de Fescamps illustre aussi les vues depuis Remaugies.

Photomontage 47, depuis l'entrée sud de Fescamps. Photomontage à 360° - silhouettes

Panorama 1 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction et projet)



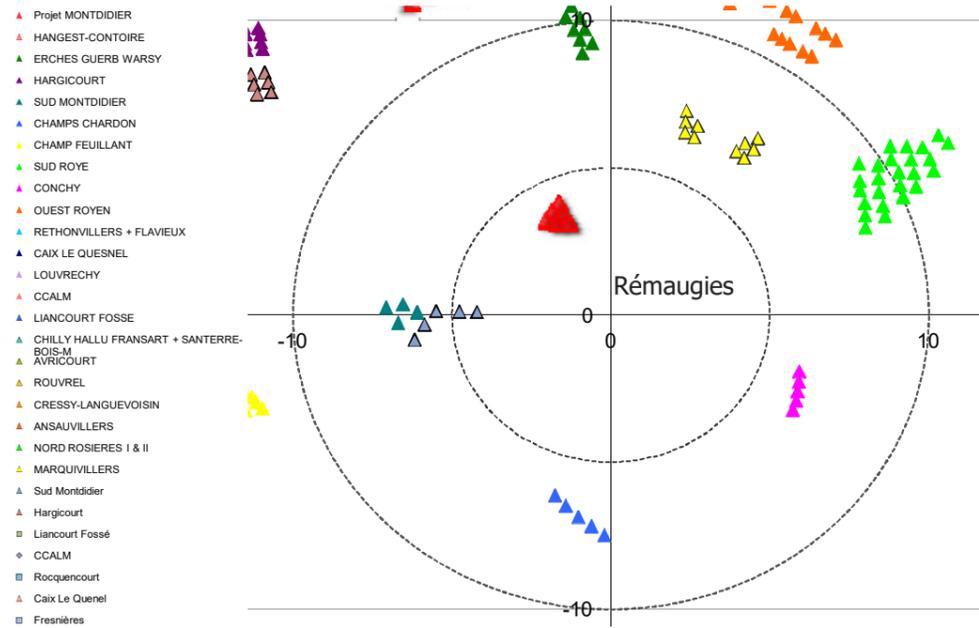
Panorama 2 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction et projet)



Panorama 3 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction et projet)



Projet du MOULIN	B: Nb d'éol. des parcs < 5km			A: Cumul des angles des parcs < 5km			A': Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km			Cumul des angles des parcs < 10km			indice de densité = B/(A+A') (yc les doubles comptes - Indice selon DREAL Centre - 31/1/2014)			angle de respiration (10 km)		
	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence
Bourgs dans le périmètre rapproché																		
Remaugies	5	11	6	10°	21°	11°	77°	77°	0°	82°	93°	11°	0,06	0,11	0,05	77°	65°	-12°



Carte 67. Contexte Éolien autour de Remaugies

Le bourg de Remaugies est localisé à environ 3 km au sud-est du projet. Le parc existant et le parc accordé au Sud de Montdidier (à environ 5,5 et 3,5 km) s'inscrivent dans les vues vers l'ouest depuis ce bourg. Les autres parcs éoliens sont distants de plus de 5 km.

La méthodologie DREAL Centre définit que le dépassement d'au-moins un des seuil indique un risque de saturation visuelle, ce qui est donc au vu des résultats, le cas pour le bourg de Remaugies (deux seuils dépassés). Cependant il est précisé que les résultats de calculs d'indices informent qu'un seuil est déjà dépassé en l'absence du projet (espace de respiration < 160°). Avec le projet, l'indice d'occupation des horizons et l'indice de densité augmentent (11° et 0,05), et l'angle de respiration diminue (de 12°). L'indice de densité dépasse alors le seuil de 0,1. Son augmentation est due à la géométrie du projet en un parc groupé (6 éoliennes en triangle). L'augmentation de l'indice d'occupation des horizons et la diminution de l'espace de respiration sont induites par la localisation du projet dans un angle sans autres éoliennes à moins de 10 km. Le projet s'inscrit en effet dans les vues vers le nord-ouest, où les parcs éoliens sont plus lointains (> 10 km).

Ainsi, le projet ajoute un parc éolien proche au nord-ouest du bourg de Remaugies, dans un angle de 11°, avec une géométrie groupée.

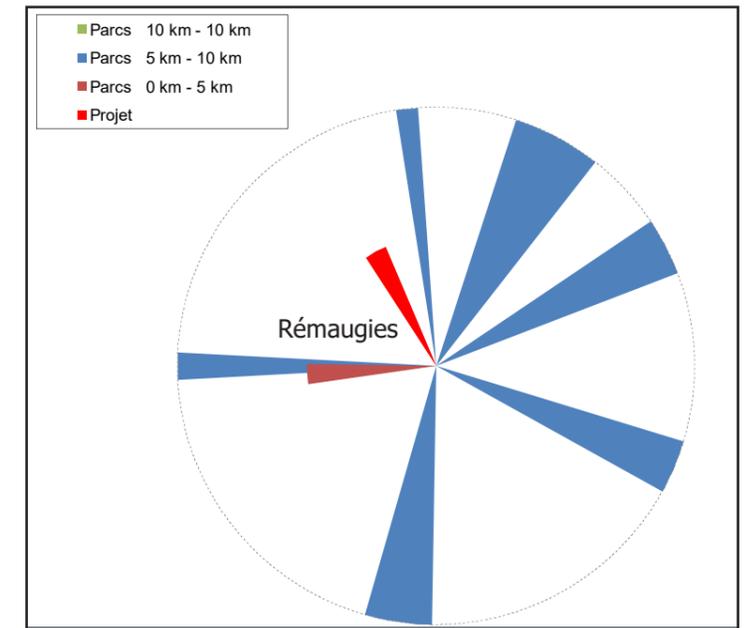
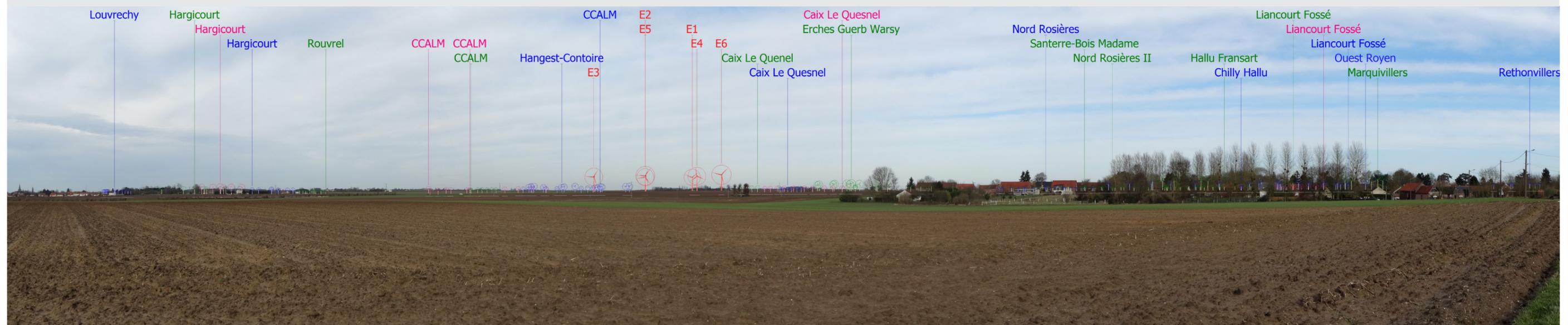


Fig. 172. Remaugies - Diagramme de répartition des parcs

Ce résultat théorique est à nuancer en considérant le rôle de la végétation arborée existant dans l'unité paysagère du Plateau du Santerre dans laquelle s'inscrit le bourg et le projet, et le rôle du bâti dans le bourg. Les vues dégagées sur le projet s'organisent depuis les accès du bourg et les maisons ayant des vues ouvertes sur le plateau.

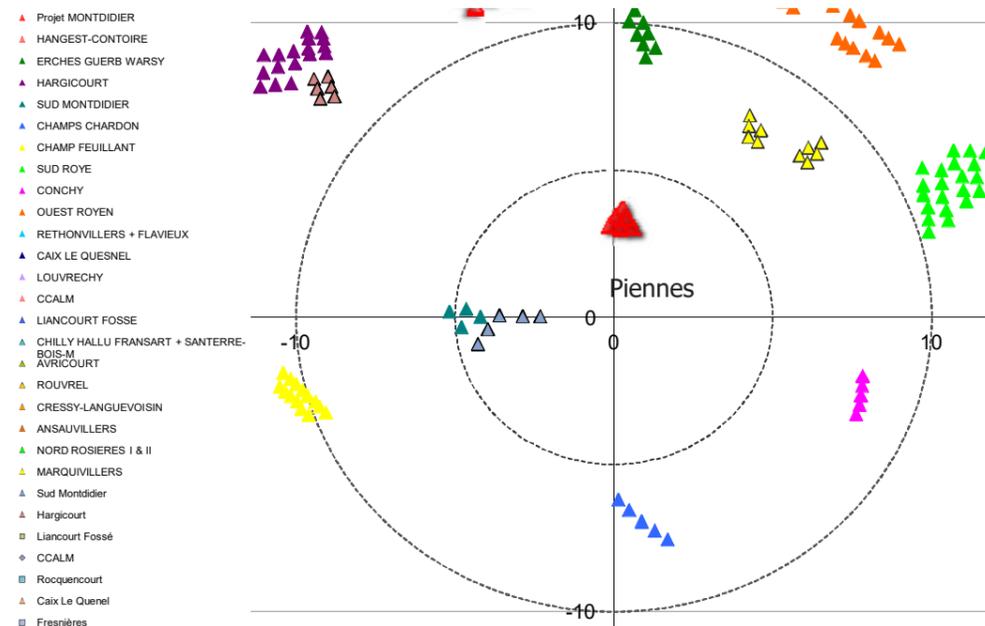
Le «Photomontage 04. Depuis le cimetière d'Etelfay», page 117 illustre les vues du projet depuis ce bourg avec d'autres parcs plus lointains en arrière-plan. Le «Photomontage 04. Depuis le cimetière d'Etelfay», page 117 réalisé dans un angle de 360° à l'entrée sud de Fescamps illustre aussi les vues depuis Remaugies.

Photomontage 49. Depuis l'entrée sud de Remaugies



Photomontage du projet éolien dans un angle de 120°- silhouettes des parcs éoliens

Projet du MOULIN	B: Nb d'éol. des parcs < 5km			A: Cumul des angles des parcs < 5km			A': Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km			Cumul des angles des parcs < 10km			indice de densité = B/(A+A') (yc les doubles comptes - Indice selon DREAL Centre - 31/1/2014)			angle de respiration (10 km)		
	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence	SANS le projet	AVEC le projet	Différence
Bourgs dans le périmètre rapproché <i>Piennes Onvillers</i>	9	15	6	16°	29°	13°	59°	59°	0°	73°	78°	5°	0,12	0,17	0,05	87°	84°	-3°



Carte 68. Contexte Éolien autour de Piennes

Le bourg de Piennes-Onvillers est localisé à environ 2,5 km au sud du projet. Le parc existant et le parc accordé au Sud de Montdidier (à environ 4 et 2 km) s'inscrivent dans les vues vers l'ouest depuis ce bourg. Les autres parcs éoliens sont distants de plus de 5 km.

La méthodologie DREAL Centre définit que le dépassement d'au-moins un des seuil indique un risque de saturation visuelle, ce qui est donc au vu des résultats, le cas pour le bourg de Piennes-Onvillers (deux seuils dépassés). Cependant il est précisé que les résultats de calculs d'indices informent que les deux seuils sont déjà dépassés en l'absence du projet (espace de respiration < 160° et indice de densité > 0,1).

Avec le projet, l'indice d'occupation des horizons et l'indice de densité augmentent (5° et 0,05), et l'angle de respiration diminue (de 3°).

L'augmentation de l'indice d'occupation des horizons et la diminution de l'angle de respiration sont faibles car le projet s'inscrit en partie dans l'angle du parc du Mont de Trême (Guerbigny Erches Warsy) localisé au nord de la vallée de l'Avre. L'augmentation de l'indice de densité est due à la géométrie du projet en un parc groupé (6 éoliennes en triangle) et à son regroupement dans l'angle du parc du Mont de Trême.

Ainsi, le projet ajoute un parc éolien proche au nord du bourg de Piennes-Onvillers (à environ 2,5 km), dans un angle de 13°, avec une géométrie groupée et majoritairement dans l'angle du parc du Mont de Trême présent en arrière-plan (à environ 8,5 km).

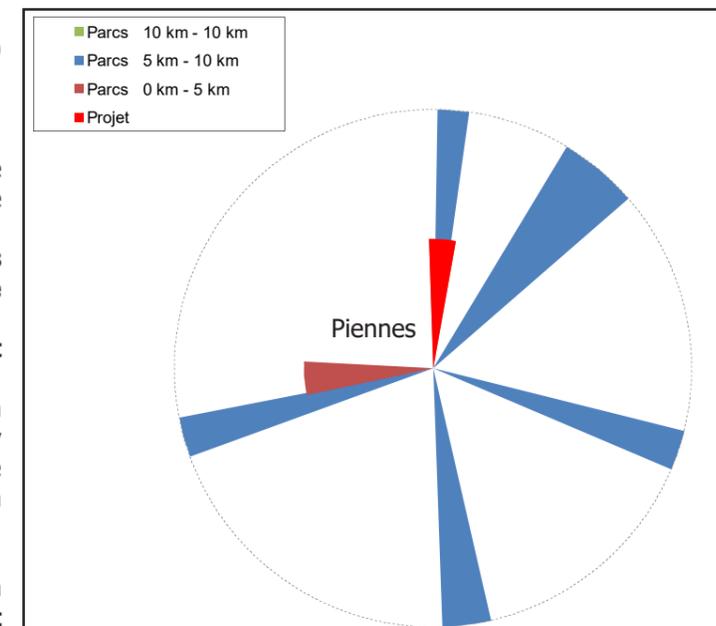


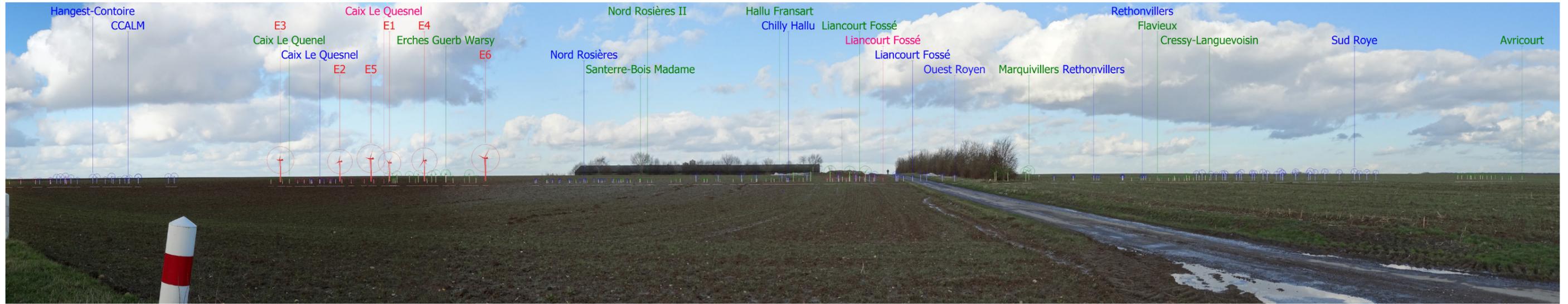
Fig. 173. Piennes - Diagramme de répartition des parcs

Ce résultat théorique est à nuancer en considérant le rôle de la végétation arborée existant dans l'unité paysagère du Plateau du Santerre dans laquelle s'inscrit le bourg et le projet, et le rôle du bâti dans le bourg. Les vues dégagées sur le projet s'organisent depuis les accès du bourg et les maisons ayant des vues ouvertes sur le plateau.

Le «photomontage 48, depuis la sortie nord de Piennes-Onvillers» Photomontage 04. Depuis le cimetière d'Ételfay», page 117 réalisé dans un angle de 360° illustre les vues du projet depuis ce bourg avec d'autres parcs plus lointains en arrière-plan (dont Mont de Trême : Guerbigny Erches Warsy), ainsi que le rôle visuel des ondulations du relief et des boisements dans la perception des parcs.

Photomontage 48, depuis la sortie nord de Piennes-Onvillers. Photomontage à 360° - silhouettes

Panorama 1 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction et projet)



Panorama 2 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction et projet)



Panorama 3 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction et projet)



Trois parcs éoliens sont inventoriés **dans le périmètre rapproché, le parc existant de Montdidier à environ 5 km au sud-ouest, prolongé par le parc en instruction des Garaches à environ 3,5 km** (les deux étant nommés en un ensemble «Sud Montdidier» sur les cartes et photomontages), **et le parc en instruction de Marquivillers à environ 4,5 km à l'est.** Ces interdistances permettent de distinguer le projet des autres parcs.

Les autres parcs éoliens sont en effet plus lointains, hors du périmètre rapproché, notamment au nord et nord-est sur le plateau du Santerre, ainsi qu'à l'ouest de la vallée de l'Avre.

Les **impacts cumulés sont faibles à l'échelle éloignée, modérés à l'échelle rapprochée.** A l'échelle éloignée, le projet s'inscrit dans des vues qui comprennent d'autres parcs, en avant-plan ou arrière-plan. **L'impact cumulé est le plus important à l'échelle rapprochée.** En effet le projet ajoute des perceptions proches d'éoliennes depuis les bourgs et les routes par sa localisation entre les parcs du Sud de Montdidier et de Marquivillers, avec les autres parcs plus lointains. **L'effet est atténué par sa géométrie condensée et sa faible emprise (6 éoliennes en triangle).**

III.5. Mesures

Les questions environnementales font partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc.

Cette conception doit tout d'abord s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, y compris au niveau des choix fondamentaux liés au projet (nature du projet, localisation, voire opportunité).

Cette phase est essentielle et préalable à toutes les autres actions consistant à minimiser les impacts environnementaux des projets, c'est-à-dire à réduire au maximum ces impacts et en dernier lieu, si besoin, à compenser les impacts résiduels après évitement et réduction. C'est en ce sens et compte-tenu de cet ordre que l'on parle de séquence « éviter, réduire, compenser ».

La séquence « éviter, réduire, compenser » les impacts sur l'environnement concerne l'ensemble des thématiques de l'environnement, et en particulier les milieux naturels mais aussi la thématique paysagère.

Dans la conception et la mise en oeuvre de leurs projets, les maîtres d'ouvrage doivent définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible compenser leurs impacts sur l'environnement.

Cette démarche doit conduire à prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception des projets.

Type de mesure	Objectif	Application au projet
Les mesures d'évitement	Il s'agit des dispositions prises dès la conception du projet et qui visent à réduire, voire même à éviter certains impacts possibles du projet.	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des sensibilités de Montdidier pour la covisibilité depuis l'ouest de la ville. - Prise en compte de l'habitat proche. - Recherche d'une géométrie lisible. - Attention portée aux aménagements connexes (chemins, plateformes, postes de livraison).
Les mesures de réduction	Elles cherchent, dans la mesure du possible, à réduire ou à supprimer les impacts de la variante retenue.	<ul style="list-style-type: none"> - Balisage lumineux synchronisé au sein du parc (coût intégré dans le projet). - Habillage du poste de livraison en bois.
Les mesures de compensation	Ce sont les mesures prises pour compenser les impacts effectifs de la variante retenue qui n'auront pu être évités, supprimés ou réduits ni lors de la conception du projet, ni par les mesures réductrices.	Ces mesures concernent l'étude écologique.
Les mesures d'accompagnement	Un pourcentage du budget du parc sera dédié à la création de projets pour les habitants et usagers du site.	Ces mesures seront à préciser lors de la construction du projet avec les élus. L'objectif est de définir des projets utiles pour les habitants et usagers du site.

Tableau 29. Mesures paysagères

III.6. Synthèse des impacts

Le tableau ci-dessous synthétise les impacts paysagers. Les critères pris en compte pour définir les impacts sont identiques à ceux étudiés pour définir les sensibilités dans l'état initial.

Thématique	Impact	Niveau d'impact
Bourgs du périmètre immédiat	Depuis les bourgs, les vues sont limitées par le bâti et les boisements entourant les villages. Des fenêtres visuelles sur le plateau avec le parc éolien s'organisent cependant depuis les bourgs, avec lecture des éoliennes en vue proche. Néanmoins, les bourgs sont à plus d'un kilomètre du site, et les habitations les plus proches sont des fermes isolées.	Impact modéré, certains bourgs possèdent une ceinture boisée et seront moins impactés.
Contexte rapproché	Dans le périmètre rapproché, la proximité rend possible la lecture des éoliennes entre les habitations depuis les bourgs, sauf depuis les vallées où le relief limite ou ferme les vues en direction du projet. Dans les vallées, le parc se lit en arrière-plan de la végétation et des coteaux. Les vues ouvertes du projet sur le plateau s'observent depuis les accès aux bourgs et les axes routiers notamment la route majeure RD930 qui traverse le périmètre rapproché et passe au sud du projet (axe Montdidier / Roye).	Impact modéré sur le plateau du Santerre, le coteau nord de la vallée de l'Avre, et depuis l'ouest de la ville de Montdidier sur le coteau de la vallée des Trois Doms. Impact faible à nul depuis les fonds de vallées.
Contexte éloigné	A l'échelle éloignée, le projet s'inscrit dans un paysage éolien, en avant-plan ou arrière-plan d'autres parcs. Les ondulations du relief et les éléments végétaux ou bâtis du paysage créent des plans intermédiaires qui conditionnent les vues (lecture de tout ou partie des éoliennes, ou pas de vues du parc).	Impact nul depuis les fonds de vallées. Impact faible depuis les coteaux et les plateaux.
Patrimoine culturel et touristique	Le plus souvent le parc n'est pas visible depuis les sites touristiques et culturels, qui se situent dans les vallées et dans le périmètre éloigné, le plus souvent au centre de bourgs, entourés par le bâti et les boisements. Des vues pourront parfois s'organiser depuis des points hauts. Covisibilité avec Montdidier depuis l'ouest.	Impact faible. Impact modéré dans la covisibilité avec Montdidier depuis l'ouest.
Effets cumulés	Le projet se distingue des autres parcs éoliens par son interdistance de 4,5 km à celui de Marquillers au nord-est, de 5 km à celui du Mont de Trême au nord et de 3,5 km à l'ensemble Sud de Montdidier (parc existant + parc en instruction) au sud-ouest. Dans les vues éloignées le projet s'inscrit dans un paysage éolien. L'impact le plus fort réside à l'échelle rapprochée par l'ajout de perceptions proches d'éoliennes. L'impact est atténué par la géométrie compacte et la faible emprise du projet (6 éoliennes en triangle).	Impact faible (périmètre éloigné) à modéré (périmètre rapproché).

Tableau 30. Synthèse des Impacts

Bibliographie

- Schéma Régional Eolien, 2012, région Picardie
- Atlas des Paysages de la Somme, DREAL Picardie
- Atlas des Paysages de l'Oise, DREAL Picardie
- Atlas des patrimoines (<http://atlas.patrimoines.culture.fr>), Ministère de la Culture,
- Base de données Mérimée (Monuments historiques), Ministère de la Culture,
- Données DREAL sur le patrimoine et le paysage,
- Données DREAL sur les parcs éoliens,
- Données touristiques : Comité départemental du Tourisme de la Somme, de l'Oise et offices de tourisme locaux,
- Guide méthodologique pour la prise en compte des «enjeux paysage patrimoine» dans l'instruction des projets éoliens, 2014, DREAL Centre
- Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2016, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.